



STENOGRAMME

15^{ème} Séance

du

21 septembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme l'Adj. DENEUVILLE qui donne pouvoir à Mme SIFFERT. Dès lors, les points 38 et 39 seront présentés par M. FRIEH. Mme DE CARVALHO, M. OUADI et Mme BENAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à Mme LOUIS, Mme BRANDALISE et à M. MEISTERMANN. Mme BRANDALISE viendra avec un peu de retard.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. L'Adj. DENEUVILLE n'étant pas là, le vice-benjamin se trouve être Laurent DENZER. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est installé comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 juin dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal d'une part ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai quelques communications. Tout d'abord, un courrier de M. le Préfet qui, dans le cadre de la convention du contrat de Ville signé le 30 juin, me demande d'informer les membres du Conseil Municipal d'une modification apportée sur instruction de la préfecture concernant la mobilisation du droit commun de l'Etat. Cette précision ne modifie pourtant en rien les engagements des autres partenaires signataires du contrat de Ville. Son contenu sera donc inséré dans la rubrique générale appelée « Les engagements des partenaires et les dispositifs mobilisables du Contrat de Ville ». Le texte à insérer est le suivant, je le cite : « *La mobilisation du droit commun de l'Etat relève de la mise en œuvre de conventions interministérielles signées entre le Ministère de la Ville et les autres ministères. Les conventions interministérielles permettent de dresser des objectifs spécifiques au droit commun de l'Etat dans l'objectif de réduction d'écart mesurables sur les quartiers politiques de la Ville. Les conventions donnent lieu à des déclinaisons locales qui feront l'objet de précisions au fur et à mesure de la mise en œuvre du Contrat de Ville. Sont précisées ci-dessous les déclinaisons d'ores et déjà formalisées* ». Voilà, grosso modo, ce que le Préfet tient à rappeler pour une intégration dans le contrat signé pour le Contrat de Ville.

Deuxième communication : le projet territorial de la Ville de Colmar avait été reconnu Agenda 21 local France en décembre 2011 pour une durée de trois ans par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. J'avais demandé le renouvellement de cette reconnaissance sur la base des actions entreprises. J'ai ainsi le plaisir de vous informer que par courrier du 29 juillet 2015, la déléguée interministérielle au Développement durable a confirmé que notre projet bénéficiait du prolongement de la reconnaissance pour les années 2015 et 2016. Cette reconnaissance Agenda 21 local est un gage pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à

l'échelon local. De par l'implication locale, elle permet également de rendre compte de l'engagement de la France au niveau européen comme au niveau international.

J'ai également à vous informer sur les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, j'ai demandé que le document soit mis à votre disposition pour que vous ayez sous la main les rapports d'activité examinés par ladite commission. Pour Vialis, Colmar Expo SA, la société de l'aéroport de Colmar, la SCCU, PREALIS, APSG et MAJEPT, il s'agit de sept organismes passés à l'examen de la Commission Consultative.

Je laisse la parole à M. PIVARD concernant le rapport d'activités de la SAEM Vialis.

5. Rapport d'activités 2014 de la SAEM Vialis.

M. PIVARD : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, bonsoir. Comme chaque année, je vous ai préparé un diaporama pour présenter le rapport de gestion et les comptes sociaux 2014 de Vialis.

S'agissant de l'année climatique 2014, vous voyez que l'on mesure les degrés-jours, on mesure la froidure. En 2014, on a 1 609 degrés-jours, c'est une donnée inférieure de 22 % à la moyenne des dix dernières années et inférieure de 29 % par rapport à l'année précédente. En gros, il n'y a pas eu d'hiver à Colmar et d'ailleurs, dans le reste de la France non plus. Cela s'est tout de suite ressenti sur la consommation d'électricité qui a chuté de 3,85 %, sachant que la basse-tension a quasiment baissé de 10 %. Vous avez ici une petite projection de l'ouverture du marché. Les tarifs bleus, jaunes et verts sont les tarifs réglementés. La partie en orange correspond aux offres de marchés. Pour le moment et pour cette année 2014, nous avons une part de marché de 99,6 % sur les tarifs non réglementés. Il y a tout de suite une corrélation parce que l'activité gaz est extrêmement climatique, donc je rappelle la baisse de degrés-jours de 28,9 %. Les gigawatt-heures transités sur le réseau ont chuté de 19,8 %. Il y a en gaz un très important usage chauffage.

Concernant l'électricité, vous voyez l'évolution de l'ouverture du marché sur la part de clients qui ne sont plus alimentés en tarifs réglementés, notre part de marché est de 56 %. La télévision par le câble est absolument insensible aux degrés-jours, donc on a une progression de 0,2 % sur notre zone et une progression de 3,6 % sur les offres en marque blanche, c'est-à-dire les offres que nous faisons sur les réseaux d'autres câbles opérateurs qui sont nos partenaires essentiellement en Lorraine. L'internet est également absolument insensible aux degrés-jours. Vous voyez que sur notre plaque Vialis, on a une progression de 5,3 % et de 9,1 % sur les réseaux de nos partenaires. En téléphonie, l'évolution est de +2 % et de +14,4 % sur les réseaux de nos partenaires qui ont démarré en téléphonie beaucoup plus tard que nous.

S'agissant de nos effectifs, ils sont stables sur les dernières années. La zone bleue représente les effectifs à charge de Vialis. La zone jaune où il est noté MAD correspond aux agents que nous mettons à disposition à la Colmarienne des Eaux, à la TRACE et à COPROTEC.

Le chiffre d'affaires par activité a baissé notablement, au global de 13 %. Cela vient bien évidemment de l'activité gaz indiquée en rouge avec -28,1 %

S'agissant des éléments financiers, nous avons chuté dans le chiffre d'affaires, nous avons un peu chuté dans les frais de personnel, nous avons chuté dans les charges externes d'exploitation sachant que c'est une baisse un peu fictive puisque comme je l'avais dit l'année dernière, le compte 2013 avait été chargé par des charges externes d'exploitation non récurrentes.

Concernant les soldes intermédiaires de gestion, vous voyez une baisse de la marge globale de 2,4 millions qui se retrouve pour un petit moins dans l'excédent brut d'exploitation du fait de la variation des charges externes et des frais de personnel pour finalement aboutir à un résultat de l'exercice de 3,9 millions. Ce n'est pas si loin du résultat précédent parce qu'il s'est passé trois choses. Nous avons donc eu cette froidure dont je vous ai parlé, par contre, nous avons eu une très bonne progression des marges brutes de la télévision, de l'internet et des télécoms. Nous avons aussi eu un rattrapage tarifaire ordonné par le gouvernement suite à une annulation des tarifs réglementés de vente d'électricité sur la période allant de juillet 2012 à juillet 2013. Le fait que Vialis soit une entreprise locale de distribution mixte, c'est-à-dire qui ne fait pas seulement de l'électricité ou du gaz, mais du gaz, de l'électricité et du câble, a finalement permis d'équilibrer, de rééquilibrer l'absence d'hiver que nous avons eue.

S'agissant de l'investissement par activité, on note un montant de 9,4 millions en 2014 contre 8,3 millions en 2013.

La capacité d'autofinancement de 9 785 000 € a permis de couvrir les investissements qui ont donc été autofinancés. Je rappelle que la dette à long terme de Vialis est nulle.

On note une très légère variation du fonds de roulement et une petite baisse du besoin en fonds de roulement, donc une petite augmentation de la trésorerie.

On remarque une bonne tenue du recouvrement puisque le volume de créances irrécouvrables a chuté un petit peu et est comparé au chiffre d'affaires. Le taux de recouvrement est très, très bon.

Je terminerai cet exposé extrêmement synthétique avec la cotation Banque de France 2014 de Vialis. La Banque de France apprécie notre capacité à honorer nos engagements financiers. Nous avons eu la note C3++. Alors, C3, c'est entre 50 et 150 millions de chiffre d'affaires, c'est notre cas. Par contre, le 3++, c'est la meilleure note possible. L'année dernière, nous avons eu la note C3+. Nous avons eu cette année la cotation C3++ qui est qualifiée par les services de la Banque de France comme « excellente ».

M. le Maire, j'en ai terminé avec mon exposé et je me tiens à votre entière disposition.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur Général. Avez-vous des questions ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous l'avez rappelé en introduction, il n'y a pas eu d'hiver l'année dernière, cette année, c'est l'année la plus chaude. Ce sont des signes du réchauffement climatique d'où l'intérêt de soutenir les énergies renouvelables. Vous proposez un abonnement électrique où vous fournissez l'électricité verte que vous achetez par ailleurs et à travers les certificats d'économie d'énergie, vous pouvez proposer des énergies vertes. Si vous avez la réponse ce soir, je voulais savoir combien d'abonnés il y a sur cet abonnement et si vous avez encore de la marge pour proposer plus d'abonnements de ce type.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. J'ai une autre question. J'ai vu apparaître bien sûr la prochaine suppression du tarif réglementé à la vente pour le gaz et l'électricité, j'aimerais qu'on explique aux Colmariens quelle sera l'incidence sur leur facture. Merci.

M. le Maire MEYER : M. PIVARD.

M. PIVARD : S'agissant de la première question, nous avons 151 clients domestiques en électricité verte, soit 0,5 % des résidences principales, et 9 clients professionnels. Ces offres que nous proposons depuis quelques années sont évidemment à un tarif d'engagement du client, il revient donc au client de choisir cette offre. Nous faisons toute la communication nécessaire, mais il revient au client de savoir s'il veut payer l'électricité verte ou pas.

M. le Maire MEYER : Réponse à Mme VALENTIN.

M. PIVARD : La suppression du tarif réglementé de vente se passe de la manière suivante : l'année dernière, le gouvernement a supprimé les tarifs réglementés de gaz pour tout client consommant plus de 200 MWh. Cette année, cette mesure concerne tous les clients consommant plus de 30 000 KWh pour le gaz. En électricité, sont supprimés cette année les tarifs réglementés de vente professionnelle supérieure à plus de 36 kVA de puissance, c'est-à-dire l'ensemble des tarifs jaunes et des tarifs verts. C'est donc une ouverture du marché extrêmement importante puisque resteront au tarif réglementé les clients – qui peuvent toujours d'ailleurs changer de tarif – qui consomment moins de 30 000 KWh en gaz et ayant moins de 36 kVA de puissance en électricité. Cela se passe de la manière suivante : l'Etat a prévu des courriers d'information de l'ensemble de la clientèle qui bénéficie de ces tarifs réglementés jusqu'à maintenant. Ces courriers d'information indiquent au client que ces tarifs sont supprimés et qu'il doit choisir et signer un nouveau contrat avec le fournisseur de son choix tant en électricité qu'en gaz.

M. le Maire MEYER : Bien. Pour valoriser votre travail, vous auriez pu ajouter que vous acceptez également les énergies produites par l'usine de composants de Liebherr.

M. PIVARD : Absolument. Nous avons signé un partenariat avec Liebherr qui produit de l'électricité sur des bancs d'essai de ses moteurs. Il s'agit donc faire tourner les moteurs qui viennent d'être fabriqués pour que Liebherr s'assure de leur bon fonctionnement ainsi également que sur des moteurs qu'ils font tourner dans le cadre de leurs études et recherches. Nous avons tiré une certaine longueur de câbles de 20 000 volts et nous injectons aux 63 000 postes de 20 000 volts de Colmar Nord, cette électricité qui, produite sur place, sera consommée sur place.

M. le Maire MEYER : Traçabilité de l'énergie. Je plaisante. Merci, M. PIVARD pour cette présentation. Je laisse la parole à M. Francis REBERT pour l'Aéroport de Colmar SAS.

6. Rapport d'activités 2014 de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS.

M. REBERT : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et les conseillers. Comme chaque année, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Aéroport de Colmar. J'essaierai d'être synthétique eu égard à la longueur de votre ordre du jour. Au niveau du cadre, il faut signaler deux choses. La première est une prolongation de la DSP jusqu'à fin 2016 que votre Conseil a décidée, je crois au mois de juin. Ce qui nous laissera le temps d'entamer un certain nombre de réflexions avec les autres plateformes aéroportuaires alsaciennes. L'autre élément nouveau est qu'effectivement le SNA (le Service de Navigation Aérienne) faisant partie de l'aviation civile a augmenté ses effectifs, passant de 5 à 7 agents SNA. Il s'agit donc des contrôleurs aériens situés dans la tour de contrôle.

S'agissant des autres éléments, rien n'a changé. Au niveau des mouvements, je passe peut-être sur le suivant. On a effectivement une petite hausse en 2014 par rapport à 2013. Il est surtout important de noter l'augmentation très forte de l'aviation d'affaires avec une progression de 16,2 %. L'une des explications est certainement le recul de l'offre commerciale Air France sur les plateformes traditionnelles. Beaucoup de chefs d'entreprise utilisent davantage aujourd'hui l'aviation d'affaires, notamment pour cette raison. Petite progression de 2,3 % en 2014 par rapport à 2013 et globalement, une augmentation de 28 % depuis 2007, date à partir de laquelle la société de l'Aéroport de Colmar a assuré la gestion de l'aéroport.

Au niveau de l'aviation sportive, il n'y a pas de changement, les composants sur la plateforme ou les structures sur la plateforme sont les mêmes. L'ASSACMA est devenu l'Aéroclub de Colmar, ils ont changé de nom.

Au niveau de l'aviation d'affaires, idem, pas de changement à l'heure actuelle, bien qu'à ce stade, nous ayons des discussions en cours avec des compagnies aériennes qui voudraient positionner l'un ou l'autre appareil à Colmar.

Au niveau du compte de résultat, vous avez les chiffres, je ne rentrerai pas dans le détail. Comme chaque année, nous avons un résultat positif, mais

un résultat positif faible de 5 300 € ce qui limite effectivement nos capacités d'investissement sachant que cet équilibre financier est également atteint grâce à des subventions de différentes collectivités locales. Sans ces subventions, nous serions clairement en perte et il est aussi clair qu'avec la modification de la grande région, nous aurons de nouvelles données qui impacteront peut-être les subventions dont bénéficie aujourd'hui l'Aéroport de Colmar. Ce sont des subventions de fonctionnement.

Au niveau de l'environnement, une convention a été signée il y a quelque temps. Nous avons effectivement des rencontres régulières avec les riverains. M. WAEHREN est présent. Par contre, la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) n'a pas été convoquée en 2014 par la préfecture ce qui est quand même dommage puisque c'est vraiment un lieu d'échanges avec les riverains et les communes environnantes de l'aéroport. Nous avons récemment écrit au secrétaire général pour que cette CCE soit réunie en 2015.

Au niveau des investissements, nous avons fortement investi, plus de 2 millions d'euros depuis 2007 ce qui est une somme importante eu égard à notre chiffre d'affaires. Nous avons rénové l'aérogare pour 504 000 €. La fin des travaux a eu lieu au cours de l'été 2014 et l'inauguration a d'ailleurs été réalisée en octobre 2014 en présence de Mme ALBRECHT qui est de la famille LIEBHERR, de MM. MEYER, BUTTNER, RICHERT et MARX. Nous avons également évolué techniquement en ouvrant des procédures GNSS qui apportent beaucoup plus de flexibilité à l'aviation d'affaires et qui permet, notamment, de faire des approches plus courtes, moins bruyantes et moins coûteuses.

Au niveau des projets en cours, une deuxième tranche d'investissement de 653 000 € n'est pas tout à fait terminée. Une partie est réalisée et une partie va l'être jusqu'à la fin de l'année. Là aussi, le concours des collectivités locales a été sollicité. Vous voyez là quelques images de l'inauguration de la nouvelle aérogare – nous avons d'ailleurs eu beau temps – en octobre de l'année dernière. Ces investissements ont été soutenus par la Région Alsace, par le Conseil Général, par la Communauté d'Agglomération, le Grand Pays de Colmar et la CCI de Colmar.

Au niveau des événements récents, nous avons eu le plaisir de recevoir l'A400M. C'était une manifestation 2015, mais peu importe, elle était belle, je la cite. Cette manifestation était organisée par la Ville et l'Armée de l'air pour laisser le nom de Colmar dans l'Armée de l'Air suite à la fermeture de la base de Colmar-Meyenheim.

Au niveau des préoccupations, ce sont toujours les mêmes : le maintien pour un passage frontalier. Nous pouvons accueillir aujourd'hui des vols hors Schengen et je remercie encore une fois le Maire d'être encore intervenu récemment auprès de la Douane pour que ce point de passage frontalier puisse être maintenu.

M. le Maire MEYER : Avec la réponse.

M. REBERT : Avec la réponse. C'est tout à fait positif, car on a quand même beaucoup de vols de clients ou d'hommes d'affaires qui viennent d'Algérie, de Russie, etc.

L'autre préoccupation – je l'ai déjà dit – c'est la pérennité des subventions des collectivités locales, les mises en conformité réglementaires, on le sait, à chaque audit l'aviation civile va trouver des nouveautés, de nouvelles choses à mettre en place qui coûtent souvent cher. Vieillesse globale de l'infrastructure et un certain nombre de transferts de charges de l'Etat qui sont d'ores et déjà décidés, donc l'inspection de l'aire de mouvement, l'établissement de statistiques, la fonction Météo France et enfin, le calibrage de l'ILS qui ne sera plus pris en charge par l'Etat à partir de 2016 ce qui crée évidemment pour nous de nouvelles charges.

Voilà, j'en ai terminé avec mon exposé synthétique, je suis à votre disposition s'il y a des questions. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Deux intervenants.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci. J'étais déjà intervenu l'année dernière par rapport à la baisse des bénéfices et puis voir quelles étaient les nouvelles pistes explorées pour justement faire que la situation reste à l'équilibre. On voit que le bénéfice passe cette année de 18 000 € à 5 000 € avec la crainte d'une perte des subventions des collectivités locales. Je crois qu'il va peut-être falloir mettre un petit peu le turbo sur les nouvelles pistes à explorer si l'on veut pouvoir maintenir au moins un équilibre budgétaire l'année prochaine. Je voulais donc savoir quelles avaient été les initiatives prises dans ce sens et s'il y avait déjà des retours encourageants.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Oui, merci M. le Maire. Mes préoccupations sont celles des riverains. Depuis trois ans, les riverains de l'aérodrome avaient pu constater une atténuation sensible des nuisances phoniques subies grâce notamment à la prise en compte par les usagers de la plateforme de la Charte de l'Environnement signée en avril 2011 par les cinq maires des communes riveraines, l'exploitant ADC, les clubs, associations, usagers, l'association des riverains et les représentants de l'aviation civile, donc l'Etat. Je rappelle l'objectif de cette charte : créer une dynamique de réflexion, un dialogue constructif autour de la problématique des nuisances environnementales générées par les activités aéronautiques sur l'aéroport de Colmar dans le but de préserver à long terme une activité aéronautique compatible avec les attentes des riverains. Malheureusement, cet été est venu remettre en question cette accalmie temporaire depuis 2012 du fait non seulement de débordements manifestes des tours de piste vers la ville par des avions basés ou non basés au-dessus de nos quartiers nord densément peuplés, mais encore à cause de week-ends aéronautiques débutant souvent dès le jeudi soir et le vendredi matin pour des pilotes avides d'heures de vol ou pour les adeptes du parachutisme, dont l'avion largueur descend en trombe sur ces mêmes quartiers nord. L'exploitant nous a assurés qu'il ferait les observations nécessaires aux clubs et associations concernées, nous

tiendrons évidemment compte des résultats qu'il aura obtenus de leur part dans la perspective du renouvellement de la DSP, délégation de service public de l'aérodrome, qui a été prolongée jusqu'à fin 2016. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. REBERT, s'il vous plaît.

M. REBERT : Merci. Sur la première question, en ce qui concerne les résultats de l'entreprise, le bénéfice ou le résultat net de 18 000 € de l'an dernier était lié à un décalage de versement de subventions. C'était un résultat purement artificiel. Quand on analyse l'exploitation de manière plus précise, on arrive à peu près au même chiffre que celui qu'on dégage actuellement. Evidemment, les marges de manœuvre de l'exploitant en matière de nouvelles ressources sont assez limitées puisque les hangars sont limités en place et l'accueil d'aéronefs est limité. Par contre, on ne peut évidemment pas que vivre des subventions et attendre les subventions, il faut aussi agir par nous-mêmes. Alors, nous avons – non pas sur l'exercice 2014, mais sur les deux ou trois exercices précédents – fortement augmenté les redevances aéronautiques ce qui s'est traduit de manière sensible dans le chiffre d'affaires, notamment à destination de l'aviation d'affaires. C'est le seul paramètre que nous avons. Ensuite, il faut de nouveau rester raisonnables, donc cette année, nous ferons +2 %, mais sur ces exercices dont je parlais, on a fait des +10 %, des +15 %, des +20 % sur certains tonnages d'appareils qui concernent principalement l'aviation d'affaires, mais nos possibilités d'augmenter nos ressources sont quand même très limitées. Ai-je répondu à votre question ? Très bien.

Pour l'intervention de M. WAERHEN, nous attachons évidemment beaucoup d'importance à l'aspect environnement. En 2015, nous étions en déficit à fin juin de mouvements par rapport à l'année dernière de l'ordre de 10 %. Par contre, en juillet et en août, nous avons rattrapé ce déficit. Nous avons beaucoup volé en juillet et en août. Les riverains et les représentants que j'ai reçus la semaine dernière avec un représentant de Houssen, M. BERGER et M. WAEHREN, nous avons noté effectivement un certain nombre de choses et je me suis engagé à faire un plan d'actions. D'une part, à voir la société qui s'occupe du parachutisme, d'autre part, à voir le président de l'aéroclub, M. WAGNER et d'autre part, à voir les contrôleurs aériens, en l'occurrence, leur chef, Mme GERARD pour faire en sorte que les vols de basés ou de non basés se passent du mieux possible, mais il est vrai qu'il y a une recrudescence des mouvements sans doute due à la météo des mois de juillet et août. On a beaucoup tourné sur ces deux mois puisque de -10 %, nous sommes passés à +0,2 %. Vous pouvez compter sur moi, M. WAEHREN, je me suis engagé à le faire.

M. le Maire MEYER : Merci, M. REBERT. Il n'y a plus d'autres questions. Merci pour la présentation.

M. REBERT : Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : C'était une synthèse claire et nette comme tout à l'heure.

Je donne la parole à Mme ROTH, présidente de COLMAR EXPO. Mme la Présidente, je suis un peu gêné, vous êtes une dame, vous passez en dernier, mais le rang du rapport devrait vous porter chance puisque vous avez le numéro 7 !

7. Rapport d'activités 2014 de COLMAR EXPO SA.

Mme ROTH : M. le Maire, Mesdames et Messieurs, moi aussi je vais vous faire une présentation synthétique de notre parc de COLMAR EXPO. Nous avons tout d'abord préparé le compte de résultat que je vais vous commenter rapidement. Il faut que nous comparions la colonne « Bilan COLMAR EXPO 2014 » avec la colonne précédente puisqu'il s'agit de la colonne consolidée avec le bilan 2013 et l'Énergie Habitat qui ne faisait pas encore partie du bilan de l'année dernière. L'année prochaine sera donc une année vraiment comparable par rapport aux deux bilans. Les produits ont augmenté de 6,4 %. Cette augmentation est notamment due à la billetterie et à Millésimes Alsace qui a lieu tous les deux ans. Les charges ont augmenté dans une moindre mesure, mais sont néanmoins en augmentation de 3,4 % ce qui est dû au montant des cachets qui sont chaque année de plus en plus élevés. Le résultat d'exploitation est de 626 000 €. Le résultat net après déduction du résultat exceptionnel et de l'impôt est de 225 000 €. Cette somme est à comparer aux 296 000 € de l'année précédente.

S'agissant du bilan de COLMAR EXPO, je vous le commente très rapidement. C'est un bon bilan. Les dettes diminuent, les immobilisations sont stables, les disponibilités progressent. Comme vous pouvez le constater, les capitaux propres sont 8 fois supérieurs au capital social initial.

Concernant les activités annuelles, un tableau reprend les grandes manifestations de l'année avec un total de près de 600 000 visiteurs sur notre salon pour 110 manifestations au global et un nombre d'ouvertures de 193 jours. Le taux d'occupation de 63 % est uniquement dû aux activités de COLMAR EXPO. Le taux d'occupation atteint 80 % lorsqu'on le compare avec les jours de montage et de démontage. Ce taux est très important.

Le tableau des engagements de la DSP et de la contribution aux gros travaux d'entretien 2014 indique un report à nouveau positif de 49 325 € en début d'année. Le tableau présente la liste des différents travaux effectués par le parc pendant l'année 2014 pour un total de 162 385 € et un engagement annuel de 80 000 €. Le solde de report à nouveau est de 131 710 €.

Les autres engagements de la DSP 2014 ont été listés ainsi que les 5 manifestations gratuites accordées à la Ville de Colmar au lieu des 3 prévues initialement au contrat. Les 3 manifestations prévues au contrat sont le Salon du livre, la Fête des personnes âgées et une troisième à convenir. Le loyer est également mentionné pour un montant de 178 303 € contre 177 332 €. La participation à l'excédent brut d'exploitation est également mentionnée. 11 642 € ont été versés en 2014 au titre de 2013. La

distribution des dividendes s'élève à 1 500 € et est versée à la STUCE, l'administrateur.

S'agissant des faits marquants 2014 pour les salons grand public organisés par COLMAR EXPO, la manifestation phare est la Foire aux Vins. En 2014, le nombre de personnes entrées dans notre foire a dépassé 200 000. Le Salon du Tourisme est également un grand moment de notre parc. Les autres manifestations sont Énergie Habitat et Maison Déco. Cette dernière manifestation est un peu en régression. Cette année, nous avons eu beaucoup de nouvelles idées et de remises en question. C'est un domaine qui est beaucoup touché par la crise. Je crois que cette année nous allons rétablir la barre pour avoir un nombre d'exposants qui doit se situer à 200 et nous espérons un nombre de visiteurs plus importants. L'année dernière, se sont tenus le Millésime Alsace qui a lieu tous les deux ans ainsi qu'une manifestation exceptionnelle, la Coupe du Monde, qui nous a amené 21 000 spectateurs.

La liste des faits marquants 2014 concerne des spectacles dans la Halle aux Vins et au Théâtre de Plein Air. À gauche, sont indiquées les manifestations non organisées par la Société du Parc Expo même si Maxime Le Forestier a été une coproduction au Parc Expo. À droite, sont indiquées les soirées de la Foire aux Vins. Le nombre de spectateurs pour le Festival s'est élevé à 82 349, celui du Théâtre de Plein Air et de la Halle aux vins à 11 550.

Nous pouvons vous donner quelques premiers résultats 2015. Le Salon Energie Habitat est stable pour ce qui est du nombre d'exposants et du nombre de visiteurs. La Foire aux Vins a enregistré une petite hausse du nombre d'exposants et 278 658 visiteurs, dont 75 552 festivaliers. C'est la deuxième meilleure année de la vie du Parc Expo. Colmar est la troisième foire de France.

S'agissant des événements COLMAR EXPO à venir, il faut noter le salon Maison Déco qui aura lieu prochainement. Nous espérons qu'il sera plus important en termes de visiteurs que l'année dernière. Et également, le salon du SITV, dont le pays d'accueil phare est la Namibie.

Enfin, j'en finirai avec les événements COLMAR EXPO à venir, nous avons fait de gros efforts, M. le Maire, pour faire une programmation la plus large possible et la plus éclectique possible au niveau de la Halle aux Vins. Nous avons fait appel à des producteurs régionaux auxquels COLMAR EXPO apporte son aide, notamment dans le domaine de la communication avec une plaquette, un site internet, de l'affichage et des newsletters. Nous avons édité une plaquette spécifique pour la Halle aux Vins, je crois que nous vous en avons apporté quelques exemplaires si l'un ou l'autre d'entre vous veut bien en prendre en sortant.

Voilà donc un rapide tour d'horizon de l'année 2014 et je me tiens bien évidemment aussi à votre disposition pour des questions.

M. le Maire MEYER : Merci Mme la Présidente.

Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bonjour Mesdames et Messieurs. J'ai une petite question, une toute petite interrogation. Pourquoi le cirque Arlette Gruss bénéficie-t-il d'une gratuité ? Vous avez certainement l'explication.

M. le Maire MEYER : Cela aurait fait l'objet d'une de mes observations. J'ai entendu que vous mettiez à disposition les installations à cinq reprises, mais la Ville ne vous a pas demandé d'accueillir le cirque Gruss. Ce n'est donc pas à imputer à la Ville de Colmar. La deuxième, c'est le Rallye de France, ce n'est pas spécialement la Ville de Colmar qui porte l'opération du Rallye de France. Donc, je le disais déjà l'année dernière, on s'en tient aux trois mises à disposition puisque les deux autres n'ont rien à voir avec la Ville de Colmar.

Mme ROTH : Nous les avons effectivement notées, M. le Maire, mais il n'y a pas eu de facturation.

M. le Maire MEYER : Oui, mais il ne faut pas répéter chaque année la même chose d'autant plus que je vous disais déjà l'année dernière que l'on se limitait à trois. Le cirque Gruss n'a rien à voir avec la Ville de Colmar. Vous voyez qu'une nouvelle conseillère qui vient d'arriver au Conseil Municipal a pointé la question. De même que pour le Rallye de France, c'est plutôt une organisation régionale, mais pas de la Ville de Colmar.

Mme ROTH : D'accord, nous nous limiterons aux trois manifestations.

M. le Maire MEYER : OK.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne voulais mettre personne en difficulté.

M. le Maire MEYER : Non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Surtout pas vous, Mme ROTH.

M. le Maire MEYER : Bien, au-delà de cela, Mme la Présidente, le résultat est meilleur. Pardon, M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire, j'aimerais vous poser une question, Mme la Présidente. Est-ce un oubli ou dois-je me réjouir de ne pas voir dans les faits marquants à venir qu'il n'y aura pas de transmission des matchs de la Coupe d'Europe de football ?

Mme ROTH : Je sais que vous aviez fait une réflexion l'année dernière par rapport à la Coupe du Monde, mais pour la Coupe d'Europe nous y pensons bien évidemment. Nous sommes tout à fait d'accord de discuter avec d'autres intervenants, d'autres personnes qui auraient une autre idée. Nous avons du matériel, nous avons des écrans géants, donc s'il y avait une idée pour positionner un écran géant ailleurs, pourquoi pas.

M. RENIS : Merci.

M. le Maire MEYER : Mme la Présidente, je salue le résultat malgré les provisions faites pour apurer d'anciennes charges qui ne sont pas en rapport avec l'année 2014.

Mme ROTH : Oui. C'est un exercice très difficile chaque année, M. le Maire, vous le savez. Nous sommes très tributaires puisque la Foire aux Vins représente 66 % du chiffre d'affaires.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas l'objet de mon observation.

Mme ROTH : D'accord.

M. le Maire MEYER : Parce que vous avez provisionné des dépenses à payer qui ne sont pas en rapport avec l'année 2014.

Mme ROTH : Absolument.

M. le Maire MEYER : Donc, qui grèvent le résultat.

Mme ROTH : Malgré tout, nous avons un bon résultat.

M. le Maire MEYER : Mais je l'ai dit. Aucune autre question ? Merci, Mme la Présidente pour cette présentation tout aussi précise que les deux qui avaient précédé.

C'est maintenant à moi de plancher sur le rapport de COLMAR AGGLOMÉRATION.

8. Rapport d'activités 2014 de COLMAR AGGLOMÉRATION.

M. le Maire MEYER : L'engagement est également respecté puisque nous avons l'année dernière le rapport à N+2. Là, nous avons le rapport à l'année N+1 au mois de septembre ce qui s'intègre naturellement dans le calendrier. La présentation est également légèrement différente dans la mesure où il s'agit de la première année après le renouvellement municipal. Il a naturellement fallu tenir compte de toutes les nouvelles représentations au sein du Conseil Communautaire pour les intégrer avec leurs fonctions dans la présentation qui est faite. Au départ, nous commençons naturellement à présenter COLMAR AGGLOMÉRATION. Pages 6 et 7, nous avons la répartition du Conseil Communautaire en fonction des communes aujourd'hui associées ainsi que le rappel des différentes commissions opérationnelles au sein de notre fonctionnement.

L'activité de COLMAR AGGLOMÉRATION est indiquée à partir de la page 8 avec les différentes compétences obligatoires, les compétences optionnelles et enfin les compétences facultatives. La page 9 concerne le développement du territoire et les faits marquants. S'agissant des faits marquants, un point spécial est indiqué en page 10 pour tout ce qui relève des actions économiques avec les zones d'activité, suivi de l'emploi et de la clause d'insertion que nous finançons. La page 12 indique les autres actions en faveur de l'emploi. La page 13 concerne l'Université, l'offre universitaire et son développement, c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération depuis trois ans. Auparavant, c'était la Ville de Colmar. Le rapport présente également les perspectives et ce qui est prévu dans le contrat de projet déjà signé avec le Président de la République l'année dernière à Strasbourg pour les cinq années à venir. L'aménagement du territoire, le transport et les différents rappels font l'objet du rapport à partir des pages 15 et 16 avec les liaisons transfrontalières, également avec le partenariat concernant les deux TGV, le TGV Rhin-Rhône et le TGV Est Européen où la Communauté d'Agglomération est le partenaire au nom de

toutes les communes qui adhèrent. Le programme local de l'habitat est indiqué en page 18 puisque l'habitat est également une compétence partielle de la Communauté d'Agglomération. Différentes animations, le dispositif ville vacances, l'aire d'accueil des gens du voyage, l'environnement, action très forte en ce qui nous concerne, l'environnement avec les déchets, l'environnement avec l'eau, l'environnement avec l'assainissement avec le rappel de ce que nous avons fait. Également la base nautique pour ce qui est de l'animation et les options accessoires, la fourrière animale, la fourrière automobile, les containers enterrés qui ont un succès remarqué partout. C'est à travers eux que nous arrivons à faire le tri le mieux possible en permettant aux usagers de se rendre aux nouvelles déchetteries, autre action remarquable à mettre à l'actif de COLMAR AGGLOMÉRATION. Le programme local de prévention est indiqué en page 26. Les pages 28 et 29 concernent les ressources humaines, les ressources financières. La page 31 indique la composition du Conseil Communautaire, le rappel et l'origine des différents représentants en rapport avec les communes qui composent COLMAR AGGLOMÉRATION. L'avant-dernière page présente l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération mutualisés pour grande partie avec ceux de la Ville de Colmar.

M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. J'ai une question sémantique sur ce rapport qui a son importance au regard des textes du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous nous demandez de prendre acte du rapport d'activités 2014 de COLMAR AGGLOMÉRATION, or, institutionnellement, légalement, je ne sais pas ce qu'est COLMAR AGGLOMÉRATION. Pour moi, l'intercommunalité dans laquelle prend place Colmar s'appelle la Communauté d'Agglomération de Colmar, abrégée en CAC. C'était le cas depuis un certain nombre d'années, c'est le cas en 2014, c'est encore le cas pour 2015. Vous n'êtes donc pas sans savoir que pour pouvoir changer le nom de notre structure intercommunale, nous, conseillers municipaux de Colmar, devons nous prononcer en ce sens. Or, nous n'avons jamais été saisis d'une telle demande. Et si la page de garde, tout comme votre éditorial, M. le Maire, intègre le nom et le logo de Colmar Agglomération, le reste du document parle encore de la CAC, preuve manifeste qu'il y a une erreur de timing entre votre opération de communication et le compte rendu des services. Pour éviter toute confusion, je vous demanderais de renommer le rapport « Rapport d'activités 2014 de la Communauté d'Agglomération de Colmar ». En effet, le nouveau nom que vous avez choisi n'est pas encore d'actualité dans le travail de la CAC l'année dernière et même pour cette année, il n'est pas acté. Je me doute qu'il est trop tard pour changer la couverture et l'éditorial, mais il est dommage d'avoir voulu mettre avec ce nom la charrue avant les bœufs et plutôt qu'un lancement en fanfare, c'est un petit peu un couac, tant du point de vue législatif que de la communication. Merci.

M. le Maire MEYER : Heureusement qu'il y avait ça ! Heureusement !

M. ERNST : Cela a son importance.

M. le Maire MEYER : Mais, figurez-vous que je ne veux pas gâcher du papier pour changer. Pourquoi ? Parce que d'ici le 31 décembre de cette année, la Communauté d'Agglomération de Colmar s'appellera COLMAR AGGLOMÉRATION, donc je voulais encore que le rapport qui vous est présenté soit à jour au 31 décembre.

M. ERNST : Mais légalement, c'est un peu limite.

M. le Maire MEYER : C'est tout ce qu'il y avait ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Vous semblez trouver cela tout à fait inutile ou dérisoire, mais je pense que cette intervention de mon collègue met quand même en évidence au moins un anachronisme, si ce n'est le fait du prince parce qu'en effet, vous avez changé les panneaux d'agglomération dès début août, je m'étais d'ailleurs amusée de la similitude entre la graphie et le logo avec celui du Crédit Agricole. Or, vous avez programmé la délibération sur le changement de nom pour le Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 24 septembre, soit presque deux mois plus tard. Lors de ce Conseil Communautaire à venir, au point 3, figure effectivement le changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération et il y est dit que les maires de la Communauté d'Agglomération désireux d'actualiser son image, etc., souhaitent la dénommer COLMAR AGGLOMÉRATION. Je passe sur les motifs avancés et les conditions également, en principe, requises pour en arriver à la conclusion qui dit toujours pour le Conseil Communautaire qui doit se réunir le 24 septembre : « *En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce changement de dénomination ainsi que la modification statutaire afférente conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* ». Je répète donc que ladite modification étant d'ores et déjà intervenue et les dépenses engagées puisque vous trouvez cela un petit peu ridicule de notre part, il se trouve quand même que vous avez déjà engagé des dépenses, les changements de panneaux ont déjà eu lieu, il apparaît donc que ce changement est non conforme avec les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il s'est fait sans aucune consultation ni des conseillers communautaires, ni des conseillers municipaux. Vous pouvez trouver cela risible, moi, je trouve cela regrettable. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, je crois que personne n'a trouvé cela ridicule, vous avez le droit de faire l'intervention que vous faites. Je me mets simplement à la place des personnes que nous représentons, des personnes qui nous écoutent ce soir, qui nous liront demain et après-demain. Franchement, s'il n'y a pas d'autres soucis, si vous n'avez pas d'autres soucis dans la période dans laquelle nous sommes aujourd'hui que ceux que vous avez exprimés, qui sont des arguments juridiques, qui ne changent rien sur le fond et qui ne sont pas en rapport du tout avec le rapport tel qu'il vous est présenté, il y avait beaucoup de choses à dire sur le rapport de la Communauté d'Agglomération, de COLMAR AGGLOMÉRATION. Il y a beaucoup de choses à dire. Que vous preniez le problème par le petit bout de la lorgnette dans la situation dans laquelle nous sommes, honnêtement, je

ne sais pas si c'est risible ou dérisoire, ce n'est pas à la hauteur des débats et de ce qu'attendent de nous les individus.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Alors, si vous trouvez que les Colmariens et les membres de la Communauté d'Agglomération trouvent normal et si vous trouvez qu'il est normal d'engager des dépenses sans avoir mis en œuvre les dispositions légales en vous asseyant sur les dispositions réglementaires, vous confortez l'opinion des individus qu'en réalité, les politiques font ce qu'ils veulent. Et là, c'est votre responsabilité, je suis désolée.

M. le Maire MEYER : Bien. Une précision et un conseil. Une précision : les panneaux ont été installés sur la base d'une décision collégiale de tous les maires, sur la base d'une décision collégiale du Bureau. Conseil : si d'aventure vous contestez, allez au Tribunal Administratif. Comme il n'y a rien d'autre à dire, nous tournons la page.

Je donne la parole à Mme l'Adjointe CHARLUTEAU pour la présentation du rapport d'activités du CCAS.

9. Rapport d'activités 2014 du Centre Communal d'Action Sociale de Colmar.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci, M. le Maire, chers collègues. En 2014, le Conseil d'Administration a été renouvelé en intégralité. Il se compose de 11 administrateurs, le Maire, Président, 5 membres élus parmi les conseillers municipaux et 5 membres représentant le monde associatif nommés par M. le Maire.

Le 22 mai 2014, le nouveau Conseil d'Administration m'a élue à la fonction de vice-présidente du CCAS. Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2014. L'équipe du CCAS se compose de 24 agents, dont 2 agents recrutés en contrat d'avenir, et à compter du 1^{er} novembre 2014, 23 agents suite à un départ à la retraite.

Le CCAS a affiché un résultat excédentaire de 74 125 €. Les dépenses se sont élevées à 2 164 044 €, les recettes à 2 238 170 €, dont la subvention d'équilibre versée par la Ville de Colmar qui s'est élevée à 2 050 720 €, soit 92 % du budget du CCAS.

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le CCAS accueille quotidiennement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité afin de les aider à faire face à leurs difficultés et à retrouver une autonomie. Au pré-accueil, qui est la porte d'entrée de toute personne sollicitant une aide, ont été accueillies 18 901 personnes. Le facilitateur administratif a aidé 506 personnes dans le tri des papiers familiaux, l'aide à la constitution de dossiers administratifs ou dans la rédaction de courriers.

En ce qui concerne l'accompagnement social et le soutien financier aux personnes en difficulté, 5 745 personnes ont été reçues en entretien social. A

l'Espace Bel Âge, rue Berthe Molly, un agent du CCAS est dédié à l'accompagnement du public âgé en difficulté. Un accompagnement spécifique est également proposé aux personnes sans domicile fixe pour les domiciliations, l'ouverture des droits, l'accès à un logement ou à un hébergement. L'aide alimentaire représente 75 % des aides financières. En 2014, 29 053 bons alimentaires ont été délivrés.

Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, 236 ménages ont bénéficié d'un contrat d'engagement réciproque.

Le CCAS mène également des actions spécifiques :

- ✓ à destination des personnes âgées tel que la fête de Noël que vous connaissez au Parc Expo et qui réunit plus de 1 500 personnes ainsi que le dimanche qui suit la fête de Noël, la visite de 360 personnes âgées dans 4 maisons de retraite ;
- ✓ les tarifs préférentiels pour les transports bus en partenariat avec la STUCE et la Communauté d'Agglomération de Colmar. 1 969 cartes mensuelles et 1 511 cartes annuelles ont été délivrées ;
- ✓ les visites à domicile pour les personnes âgées de plus de 65 ans en partenariat avec l'association APALIB'.

À destination des personnes handicapées, le CCAS participe financièrement aux travaux d'amélioration de l'habitat ou de l'acquisition d'équipements adaptés en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il délivre également 20 tickets de bus par mois aux personnes handicapées colmariennes non imposables et invalides à 80 % pour se déplacer sur le réseau TRACE.

Pour les bénéficiaires des minimas sociaux, l'action intitulée « Vers le plaisir de prendre soin de soi à travers la pratique d'une activité physique » s'est poursuivie.

Parmi les autres actions du CCAS, il faut noter :

- ✓ le dispositif secours emploi ;
- ✓ le secrétariat du fonds local FSL Énergie ;
- ✓ le microcrédit personnel ;
- ✓ les domiciliations pour permettre à toute personne sans domicile fixe de disposer d'une adresse administrative, de recevoir son courrier et faire valoir ses droits.

Les partenaires du CCAS sont multiples et variés. Il y a la CPAM, le Pôle Gérontologique ou encore la Chambre Régionale de Surendettement Social qui tiennent des permanences dans les locaux du CCAS. Je vous dirais que ces permanences sont très appréciées par le personnel.

Le CCAS est également membre de différents réseaux dans les domaines du logement, de l'accueil, de l'hébergement des personnes sans domicile fixe, du RSA ou encore du développement durable.

Notre partenariat avec les associations œuvrant en faveur de la population colmarienne est vaste. En 2014, le CCAS a attribué 569 338 € de subventions en direction de 33 associations.

Enfin, une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population colmarienne relevant du CCAS a été réalisée. Je signale que cette analyse constitue une obligation légale.

Pour 2015, les perspectives sont les suivantes :

- ✓ poursuite de l'action secours emploi ;
- ✓ lutte contre le non-recours ;
- ✓ mise en place de la permanence de la CAF dans les locaux du CCAS pour faciliter les démarches et améliorer l'accès aux droits de la CAF des Colmariens ;
- ✓ renforcement du partenariat avec la Ville, le CCAS et l'association APALIB' pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- ✓ prévision des expulsions en partenariat avec le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, vous avez labouré profond, mais j'ai fait distribuer un document plus complet à tous les conseillers afin qu'ils aient une vue plus globale et plus détaillée sur l'ensemble des activités développées par le CCAS.

Merci, Mme l'Adjointe. Vous pouvez continuer avec le point 10.

10. Subvention de fonctionnement à l'association APALIB'.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions aux associations culturelles en 2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Fonds d'encouragement culturel 2015 – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Aide à la vie associative culturelle – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention entre la Ville de Colmar et les Éditions Vent d'Est pour un dépôt-vente au musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2014/2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. C'est une question en marge de ce rapport et qui concerne le Gymnase Barrès, rue d'Ostheim. En effet, des

travaux importants de sécurisation de cette rue ont été effectués récemment, mise en place de pistes cyclables également, ce qui était fort utile, fort nécessaire compte tenu de la présence de l'école de part et d'autre de cette rue. J'ai récemment assisté avec un collègue à une assemblée générale dans l'enceinte du Gymnase Barrès et la question se posait de savoir si des places de stationnement spécifiques seront bien prévues pour les utilisateurs du Gymnase Barrès. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : C'est une interrogation qui ne concerne pas l'Adjoint BRUGGER, mais l'Adjoint SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : M. le Maire, chers collègues. Absolument, c'est d'ailleurs une question qui m'a été aussi posée et j'ai d'ailleurs eu une note du président du volley qui m'a dit qu'il n'y avait plus assez de places. La rue d'Ostheim est faite en deux tranches. La première tranche vient de se terminer avec des places de parking aménagées et respectées. La deuxième tranche va donner plus de places de stationnement ce qui fait qu'ils auront des places supplémentaires. Maintenant, ancien habitant du quartier et étant souvent à l'église Saint-Léon, je peux vous dire que j'ai souvent assisté les dimanches, et même lors de certaines manifestations sportives, à des stationnements un peu improvisés. Je pense qu'il ne faut pas non plus en faire une affaire d'État.

M. le Maire MEYER : Ce n'était pas une affaire d'État, c'est une question qui a été posée.

M. l'Adj. SISSLER : Non, tout à fait, mais cela ira mieux dans la deuxième tranche.

M. le Maire MEYER : Disons qu'il y aura davantage de places de stationnement à la fin des travaux. C'est ce qu'il faut répondre.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument.

M. le Maire MEYER : OK. Merci, M. l'Adjoint.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. YILDIZ et de Mme HOUPIN qui ont quitté la salle et qui n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

17. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2015/2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme HOUPIN qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

**18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive
(4^{ème} tranche).**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la section tennis/squash des Sports Réunis de Colmar dans le cadre des travaux de réhabilitation du revêtement des deux courts de tennis couverts de la Waldeslust.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Convention entre la Ville de Colmar, la Société Sports Réunis de Colmar Football et l'Association des Sports Réunis de Colmar – section football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Règlement intérieur du centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. Le centre socioculturel avec ses trois annexes est un outil intéressant qui a été récemment rénové, en tout cas pour le Centre Europe et le Club des Jeunes. Je ne sais pas si c'est une erreur, peut-être que vous me donnerez l'explication, les horaires d'ouverture m'interpellent un petit peu puisque cela ferme à 18 heures le soir et que c'est fermé le samedi. Pour une structure d'animation, je trouve que les jeunes sont encore présents dans la rue pour ceux qui traversent les quartiers ouest en semaine et le samedi également. Je voulais savoir

pourquoi ces horaires d'ouverture relativement restrictifs. On aurait au moins pu envisager l'ouverture d'au moins une structure, peut-être le Centre Europe ou le Club des Jeunes, le samedi.

M. le Maire MEYER : Karen DENEUVILLE n'est pas là, le 1^{er} Adjoint répond.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En relation avec les jeunes en question, M. HILBERT, la question leur avait été posée et le Club des Jeunes est ouvert en soirée deux jours par semaine, en l'occurrence les mardis soir et les vendredis soir.

M. le Maire MEYER : Jusqu'à 21 heures.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Jusqu'à 21 heures.

M. HILBERT : Cela n'apparaît pas dans le règlement intérieur.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Oui, mais c'est la réalité.

M. le Maire MEYER : La question était justifiée puisque cela n'apparaissait pas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

22. Avenant à la convention d'objectifs et de financement conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin dans le cadre du fonctionnement du Centre Socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. HAMDAN – CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je salue la présence de la CAF dans ce partenariat qui, je pense pouvoir dire est très efficace puisqu'ils se sont rendu compte à travers leur participation d'investissement qu'il s'agit d'un outil qui est vraiment opérationnel, et cela dans un périmètre total au-delà du quartier. Il m'était donné de parler il y a quelques jours au vice-président de la CAF et à la collaboratrice qui avait travaillé sur la convention, ils sont totalement contents du résultat de ce centre au niveau de leur engagement.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

23. Participation financière de la Ville de Colmar aux travaux de rénovation et d'extension des équipements de l'association Maison de la Famille.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Comme l'a rappelé l'Adjointe, la subvention est d'importance – 420 000 € – j'aimerais savoir si comme on l'a fait avec les autres structures qu'on a déjà aidées, notamment Bout'Chou, on mettra en place une surveillance financière pour vérifier aussi que le projet est viable dans le temps et que finalement, ce n'était pas une subvention à perte.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je peux vous répondre, M. ERNST, que toutes les associations que nous finançons doivent nous fournir leurs comptes et je participe aux assemblées générales. Dans la mesure où nous obtenons de l'association tous les éléments comptables et financiers dans le détail qui nous assurent de la pérennité de l'activité de l'association par le versement de la subvention, il n'y a pas de problème, le contrôle est effectué.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, il y a une confusion. Nous ne sommes pas dans le fonctionnement. Nous sommes dans l'investissement. Nous n'avons pas à vérifier l'utilisation de la subvention d'investissement au-delà de l'attribution. M. ERNST parlait du fonctionnement.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : On subventionne aussi le fonctionnement de l'association.

M. le Maire MEYER : Là, nous sommes dans une subvention d'équipement, donc qui échappe à la question posée par M. ERNST.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

24. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014-2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Action qui a du succès. Précision peut-être concernant cette action puisque nous accordons une subvention forfaitaire qui est retenue par une décision du Conseil Municipal. Je crois avoir lu quelque part qu'on traite les parents d'une façon différente. Mais il ne s'agit pas de favoriser les uns et les autres. Il s'agit d'apporter la même participation à toutes et à tous. Si les parents devaient faire un autre choix pour acheter un matériel plus performant, cela relève de leur propre responsabilité et de leur propre choix. Donc, nous ne voulions pas faire de différences entre les uns et les autres, nous les aidons tous de la même façon sur la base d'un montant forfaitaire.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Absolument.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : En fait, ce sont les enfants qui sont aidés, les enfants colmariens. Or, dans le rapport, il est précisé que c'était des élèves. Si on

voulait aider les élèves à l'achat d'une tablette numérique, il aurait peut-être été préférable de doter l'ensemble des classes, par exemple de CP, puis ensuite, les années suivantes pour que les enseignants puissent travailler en classe avec ces appareils numériques. Or, vu comment sont subventionnés ces achats, dans une classe, tous les élèves ne sont pas forcément dotés de ces appareils. Je crois que l'idée était peut-être intéressante, mais elle n'est pas allée jusqu'au bout. Il aurait été encore une fois préférable de subventionner les classes et les écoles pour l'achat de ces tablettes numériques.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Deux réponses. La première est que nous avons un plan d'investissement avec des outils numériques, internet avec notamment les TBI, dont toutes les écoles sont aujourd'hui dotées. Notre choix pour cette aide était justement de responsabiliser les parents pour leur donner envie de s'investir avec leurs enfants qui sont des élèves sur les différents potentiels, les différentes utilisations de ces nouveaux outils numériques, de ces tablettes numériques. Nous faisons le choix de responsabiliser les parents, tout simplement.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Notre groupe a fait le choix, pour ne pas rallonger les travaux de ce soir, de s'exprimer dans les quelques lignes qui lui sont imparties dans le Point Colmarien. Peut-être que certains d'entre vous se donneront le mal de lire ce que nous avons écrit sur les tablettes à cette occasion. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mais, ce n'est pas interdit puisque tout le monde va le lire d'ici quelques jours.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est ce que je dis, c'est bien.

M. le Maire MEYER : Voilà.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

25. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le conseil municipal prend acte.

26. Opération de mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements communaux recevant du public (E.R.P) et mise en place d'un agenda d'accessibilité programme (AD'AP).

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Je peux rajouter, M. le Maire, que les efforts ont été faits et on le constate tous les jours dans ce domaine. La tâche est énorme, vous le savez, on a quand même dépensé plus de 17 millions d'euros programmés pour ces travaux.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, comme vous vous en doutez, je souhaite intervenir. Je réponds alors globalement aux deux derniers points. Ce rapport 26 stipule la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, si tout va bien, à 9 ans. Triste constat, se justifier des raisons pour ce retard serait scandaleux et ne peut être entendu par celui pour qui la loi a été faite. Ce dispositif des AD'AP maintient notre pays en queue de peloton des nations ayant ratifié la convention internationale des personnes handicapées. Alors, vous vous doutez bien que dans le monde des personnes dépendantes et handicapées, donner du temps au temps ne nous fait pas sauter de joie, en rappelant tout de même que les normes de mise en accessibilité des bâtiments publics datent de 1975. La loi de 2005, totalement détricotée par le gouvernement en place, remplacée par ces nouvelles mesures permettra certes une mise en conformité, mais pas forcément en accessibilité. Face aux difficultés que l'on peut rencontrer dans les bâtiments existants, rappelons tout de même qu'il ne s'agit pas uniquement d'une mise aux normes, mais bien d'une démarche inclusive respectant la population pour le bien vivre ensemble quels que soit l'âge et les conditions de vie. L'accessibilité génère de l'autonomie. De fait, l'autonomie génère de l'économie. Si nous devons comparer Colmar aux autres collectivités de même taille, nous ne sommes ni meilleurs, ni pires que la moyenne nationale. C'est étonnant pour Colmar, qui par la volonté de son maire, souhaite de façon récurrente être leader et au sommet de nombreux sondages et classements afin de qualifier la ville d'exemplaire. Alors, à Colmar, d'autres choix et orientations politiques ont été pris, favorisant des projets coûteux en marge du respect de la loi 2005-2015. Là encore, le constat est simple : les lois sont appliquées lorsqu'elles arrangent et sont contournées, voire inappliquées lorsqu'elles deviennent contraignantes. Souvenez-vous dernièrement de la non mise en application des rythmes scolaires. Au-delà de l'enjeu sociétal de ces réglementations, dont les dates de mise en œuvre sont reportées par le législateur, il est plus qu'évident que la réalisation des travaux de mise en accessibilité de notre pays permettra le soutien d'une activité économique particulièrement à la peine aujourd'hui. En conclusion, je dirais – et en rapport aux baisses des dotations de l'État que je condamne – avant nous avions les moyens, mais pas le temps, maintenant, on donne du temps, mais en retirant les moyens.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Je ne partage pas tout à fait le constat que vous faites. Je pense que l'État a sans doute quelques responsabilités dans ces retards, aussi, tous les organismes, mais je pense que la Ville de Colmar, en toute honnêteté, n'a pas à rougir vu tout ce qui a été fait ces derniers temps. Maintenant, il y a une question d'argent. L'argent manque, il faut quand même essayer de trouver les moyens pour faire toutes ces opérations qui vont être faites sur un laps de temps un peu plus long, d'où l'AD'AP.

M. le Maire MEYER : J'en ai parlé en Commissions Réunies, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui sont responsables du retard, mais si les délais ont été prolongés, il s'agit essentiellement des bâtiments de l'État. Si l'État n'était pas face à cette obligation, il n'y avait pas de prolongation. Naturellement, on ne pouvait pas loger l'État à une enseigne différente par rapport aux collectivités territoriales. Je sors d'un conseil d'administration des Villes de France, il y a deux jours. Lorsque nous parlions des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, la quasi-totalité des villes présentes arrivait péniblement à la moitié du programme, fin 2015. Sous trois ans, la Ville de Colmar sera à 80 %. C'est, je pense, un bon classement par rapport à ce qui est fait ailleurs. Naturellement, on peut toujours mieux faire, mais en fonction de la situation, on peut encore s'estimer heureux. Depuis de nombreuses années, nous travaillons sur l'accessibilité et les mises aux normes, ce qui nous permet aujourd'hui d'être à peu près à jour par rapport aux champs d'intervention et au degré d'avancement des autres villes de France.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

27. Option pour l'assujettissement à la TVA du local « Café Rapp ».

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Complexe sportif de la montagne verte – protocole d'accord avec la société CLEMESY suite à un mémoire en réclamation.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Modification n°9 du Plan d'Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Transaction immobilière – implantation des transports Straumann dans la zone d'activité de l'aérodrome – opération de crédit-bail.

Voir rapport —

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Là, éventuellement, nos collègues d'en face auraient également pu dire : « Voilà, M. STRAUMANN est déjà invité pour signer l'acte alors que le Conseil Municipal n'avait pas encore décidé ». Sachez que l'acte

sera signé dans les jours qui viennent. L'intéressé était invité à signer alors que la décision n'était pas encore prise.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

34. Transaction immobilière : acquisition de parcelles sises Au Werb.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Transaction immobilière : incorporation dans le domaine public de la rue Charles Zwickert.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Oberre Luss.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Transaction immobilière : acquisition de terre viticole sise Oberharth.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Contribution au financement d'un poste de travailleur social au commissariat central de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Contribution de la Ville de Colmar aux frais d'organisation de l'Aïd El Kébir pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je ne suis sans doute pas originale en disant que sur 7 ans, 1,7 million et quelques, c'est quand même assez scandaleux parce que si on voyait autant de vélos que cela, ce serait fabuleux. Ce qui m'importe surtout ce soir, c'est de mettre M. le Maire à l'abri parce que je ne voudrais surtout pas qu'il arrive qu'avec les nouvelles voies pour les cyclistes qui ont été faites dans la rue de l'Est, certaines ont été déportées de l'autre côté des voitures et je trouve cela très bien, cela sécurise les vélos. Mais d'autres sont toujours tout près des voitures et sont là au moment où les voitures se garent. Une portière s'ouvre et le cycliste passe par-dessus bord. N'y a-t-il pas moyen de faire autrement? Alors que tout de suite après, cela a été très bien fait, cela a sécurisé les cyclistes. Pourquoi ne sécurise-t-on pas

partout les cyclistes lorsqu'on refait de nouvelles voies, notamment rue de Mulhouse ou ailleurs, tous ces travaux qui ont été faits cet été ? Pourquoi pas tout sur le même modèle sécurisant pour les personnes qui prennent des vélos alors qu'il y en a tant que cela qui prennent des vélos puisque cela coûte si cher que cela à la Ville ?

M. l'Adj. FRIEH : Sur la première partie, Mme ANGLARET-BRICKERT, je ne pense pas que les Colmariens qui auront pu bénéficier d'une aide à l'achat de vélos trouvent cette dépense scandaleuse.

Pour ce qui concerne la sécurité des pistes cyclables, nous avons effectivement des pistes qui sont d'un côté du stationnement, d'autres qui sont de l'autre côté, cela dépend des possibilités d'aménagement, mais je rappelle aussi que l'espace de circulation est un espace partagé et qu'il convient à chacun de respecter les règles de sécurité à tout moment, quels que soient les emplacements réservés aux pistes cyclables. Ceci dit, c'est fait de cette façon-là en fonction d'un certain nombre de considérations et d'impératifs techniques difficilement contournables.

M. le Maire MEYER : M. SISSLER.

M. l'Adj. SISSLER : Quand vous dites : « Pourquoi ne fait-on pas à chaque fois exactement de la même façon ? ». C'est impossible parce que les voies sont très différentes entre la rue de Mulhouse que vous citez, qui est une grande voie où la piste cyclable est effectivement bien protégée des automobiles, et la rue de l'Est où la voie est unique, il n'y a qu'une rue pour en fin de compte diminuer la vitesse, c'est à mon avis une réussite et un embellissement de la rue. On a dû mettre une piste cyclable sur la droite, c'est vrai, qui fait qu'une porte de voiture peut s'ouvrir, mais j'ai quand même observé en y allant assez fréquemment que l'espace entre la voiture et la piste permet quand même à la personne d'ouvrir la porte. Je ne vois pas trop l'accident... Maintenant, il faut savoir que dans le Code de la route, lorsqu'on ouvre une porte de voiture, il faut regarder dans son rétroviseur. La personne qui regarde dans son rétroviseur voit le cycliste arriver.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, je pense qu'il aurait fallu commencer à expliquer autrement. La question qui vient d'être posée nous a préoccupés puisque nous nous interrogeons nous-mêmes sur les risques éventuels. Nous passons par une consultation des riverains. Nous passons aussi par la consultation des associations qui s'occupent de vélos et en l'occurrence, il n'y avait pas d'autre possibilité. Le choix qui a été fait était celui qui a été mis en œuvre dans la rue de l'Est. Naturellement, le problème subsiste toujours. Mais dans la mesure où on ne peut pas éviter l'incident, il existe toujours un risque d'accident ou un risque d'incident. Nous étions conscients de la chose, mais il n'existait pas d'autre solution technique.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Oui, je voulais intervenir sur ce sujet des pistes cyclables. Même si la rue de l'Est n'est pas parfaite, j'y trouve au moins un point intéressant. Ces dernières années, Colmar a construit plusieurs pistes cyclables importantes et malheureusement, toutes différentes les unes des autres. Je pense à l'avenue de la Liberté où le tronçon est en train de se finir

et où la piste est en milieu de route. Dans tout le quartier ouest, les pistes sont sur le même côté, sur le trottoir. De nombreuses pistes sont faites sur le trottoir. Or, depuis maintenant quelques mois et notamment, avec la rue Henner et la rue de l'Est, nous sommes en train de construire de nouveaux types de pistes qui sont séparées de la route et du trottoir. Je pense que la Ville doit vraiment s'arrêter sur ce type de construction de pistes cyclables qui est beaucoup plus intéressante que toutes les autres que nous avons faites jusqu'à présent.

M. le Maire MEYER : Oui, mais mon cher collègue, il faut alors raser certains immeubles pour faire de la place.

M. HILBERT : Non.

M. le Maire MEYER : Si, la rue Henner le permettait, la rue de l'Est ne le permettait pas.

M. HILBERT : L'avenue de la Liberté le permettait, il n'y avait aucun immeuble à détruire. Voilà, c'était juste une question de conception au départ.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

42. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Protocole d'accord transactionnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : M. le Maire, je souhaite ne pas voter sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Nous sommes en république.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec le non-vote de Gérard RENIS.

44. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Colmar pour l'année 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

46. Transfert de garantie et modification du bail emphytéotique suite à une opération de fusion-absorption d'Habitat des Salariés d'Alsace par Habitat Familial d'Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : M. le Maire, je voulais simplement vous signaler que je ne prends pas part au vote, étant administratrice de Domial. Merci.

M. le Maire MEYER : D'accord.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec la non-participation de Brigitte KLINKERT.

47. Fusion de la Société d'Aménagement et de Construction du Centre Alsace (S.A.C.C.A.) avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) – Pôle Habitat Colmar Centre Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

48. Transaction immobilière – Supermarché MATCH – 21 avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT.

Mme KLINKERT : Merci M. le Maire. Effectivement, le magasin MATCH est maintenant fermé depuis environ six mois et vous envisagez ce soir, dans le cadre de ce rapport, l'acquisition éventuelle par la Ville de l'ancien magasin MATCH en vue de trouver un acquéreur susceptible de trouver et de développer une activité commerciale dans ce quartier et on ne peut que s'en réjouir. Notre question concerne l'avenir de la galerie commerciale située à côté du MATCH. J'ai bien entendu et je sais bien que sa rénovation fait également partie du programme de l'ANRU, mais quel avenir voyez-vous pour cette galerie ? Les commerçants sont inquiets. Ils ont de grosses pertes de chiffre d'affaires depuis six mois et ils se posent aussi des questions sur la prise en charge des travaux éventuels de rénovation de la façade, mais également de l'intérieur de la galerie marchande. Merci.

M. le Maire MEYER : J'ai rencontré les commerçants de la galerie à deux reprises. Et si nous les avons rencontrés, c'est parce que nous sommes conscients de cet impératif qui porte sur la revitalisation du magasin MATCH. Que la Ville s'en préoccupe est déjà une bonne chose pour les commerçants. Si la Ville de Colmar laissait faire avec le magasin MATCH qui n'est plus commercialisé aujourd'hui, je pense que les commerçants perdraient à la longue beaucoup de leur clientèle. Donc, le premier objectif est naturellement la remise sur rails du magasin MATCH. Après, naturellement, il faut trouver une concertation entre tous dans la mesure où la Ville de Colmar deviendrait propriétaire. La Ville détiendrait environ 65 % des parts que représente l'ensemble des commerces. Il s'agira alors pour la Ville de Colmar et pour les commerçants de trouver une solution. Mais, il est prévu aujourd'hui que la Ville de Colmar assume la totalité des travaux du parking, également les 35 % qui relèvent de la propriété des commerçants et naturellement, les 65 % qui sont dépendants de l'acquisition du magasin MATCH. C'est déjà une bonne participation. Le reste doit se faire par la concertation. Mais naturellement, la première priorité est de remettre sur rails le magasin MATCH afin que les commerçants de la galerie puissent avoir de nouveau une locomotive incitant les personnes à venir vers cet ensemble commercial. La revitalisation de ce dernier va développer en effet un périmètre commercial supérieur pour faire revivre l'entière partie de cette base commerciale.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie, M. le Maire. Vous évoquez l'intérêt général pour prendre en charge une partie des coûts du foncier, de la modernisation de l'équipement et dont le parking, comme vous venez de le dire, pour favoriser la reprise par un exploitant pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros. On peut se demander si...

M. le Maire MEYER : Le rapport ne parle pas de montant.

Mme VALENTIN : On en a parlé à d'autres occasions, c'est le cas. Ce montant était aussi une menace sur le précédent exploitant qui devait y faire face s'il avait continué. Si cette décision de la Ville avait été prise auparavant, on peut se demander dans quelles mesures on aurait pu pérenniser les emplois.

Vous parlez d'intérêt général et d'une activité commerciale à développer avec une déclaration éventuelle d'utilité publique. Si tout ceci est évoqué et si cet argent public est mobilisé, nous souhaitons que vous preniez l'engagement d'une politique commerciale dans le nouvel ensemble ou dans le nouveau commerce qui viendra s'installer pour que la liberté d'entreprendre ne soit pas opposée à la liberté et à la nécessité pour les clients du secteur de pouvoir acheter tout ce qu'ils souhaitent sans aucune exclusive due à une religion ou à une culture. Pour être très claire, quelqu'un qui veut faire une choucroute doit y trouver son vin, ses knacks et son lard. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas marcher plus vite que la musique ne joue.

Mme VALENTIN : Il faut poser certaines conditions avant de signer certaines choses.

M. le Maire MEYER : Non, je ne prends aucun engagement, sauf celui de favoriser une réinstallation d'une base commerciale dans le magasin MATCH. C'est l'engagement que je prends sur les 2 700 m², y compris les 1 700 m² commerciaux. Cet engagement, je le prends, mais plus loin, je ne peux pas parce que c'est la libre installation des commerçants.

Mme VALENTIN : C'est faux, à partir du moment où il y a de l'argent.

M. le Maire MEYER : Nous n'avons pas la même façon de voir les choses. Pour moi, la priorité, c'est que le magasin MATCH redevienne opérationnel, et cela, sur la totalité de sa surface. À partir de là, il faut laisser le repreneur libre de pratiquer le commerce qui lui sied. On ne peut pas imposer une décision administrative pour dire : « Vous n'avez pas le droit de faire ceci ou vous n'avez pas le droit de faire cela ». Il faut être complémentaire. Aujourd'hui, la priorité est de rendre le magasin MATCH de nouveau opérationnel, raison pour laquelle je propose à la Ville de passer éventuellement par l'expropriation. Si une solution amiable devait être trouvée pour l'acquisition, nous passerions de la façon amiable. Si le côté amiable n'est pas possible, nous mettrons en œuvre la procédure d'expropriation. Après, nous verrons la suite.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci M. le Maire. C'est une discussion que nous avons déjà eue en juin et nous parlions déjà d'une possibilité d'acheter le magasin MATCH. Je crois que c'est une bonne chose de le faire, cela permet à la Ville d'avoir les coudées franches pour avancer plus vite dans ce dossier et nous avons déjà perdu assez de temps comme cela. Cette procédure va encore prendre du temps, je ne sais pas quelle durée vous estimez. Ensuite, cela nous permet de revendre cette surface commerciale et d'avoir aussi des

critères de choix du repreneur. Il faut que cette surface redevienne active, mais il faut aussi qu'elle s'en serve correctement dans le quartier comme cela l'a été jusqu'à présent. Je renouvelle la proposition qui a été faite en juin, si vous ne trouvez pas très rapidement après l'acquisition de cette surface, il faut peut-être réfléchir à d'autres formes d'activités dans ces locaux et constituer une commission au niveau du Conseil Municipal pour définir et discuter de ce qui peut être implanté dans cette surface. L'essentiel est qu'il s'y passe quelque chose et que cette friche ne reste pas trop longtemps.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vais juste préciser que la loi du 2 août 2005 dite loi de préemption prévoit bien que les maires puissent définir la politique commerciale à laquelle doivent se conformer les acquéreurs des établissements dont eux-mêmes se sont portés acheteurs. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, des maires de gauche, des maires de droite ont effectivement su mettre en avant les valeurs de la République et surtout celles de la laïcité, y compris dans le commerce. M. VALLS a été maire, M. VALLS a été capable de dire : « Il manque l'alcool dans nos rayons, là, et il manque le lard dans le rayon là-bas ». Si d'autres ont su le faire, je sais que vous saurez le faire.

M. le Maire MEYER : Je ne suis pas le Bon Dieu. M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais cela n'est pas grave. Comme je l'ai dit lors de la présentation du rapport, je voulais quand même parler du côté exemplaire de l'intervention d'une collectivité dans ce dossier. Si nous le faisons, c'est parce que le projet est intégré à l'ANRU et que nous avons toujours dit que l'ANRU, ce n'est pas simplement de l'habitat, ce n'est pas simplement du logement, mais c'est aussi de l'activité économique, des commerces, du service et nous intégrons cette intervention là-dedans. Alors, nous avons bien noté, Mme KLINKERT, votre intervention, évidemment, comme l'a dit le Maire, on s'en était déjà préoccupé et l'avenir de la galerie est largement lié à la fois à l'évolution de la surface appelée jusqu'à présent MATCH et de l'avenir, et nous en sommes parfaitement conscients. En votre qualité de vice-président du Conseil Départemental et je vous soutiendrais avec grand plaisir là-dessus, il n'est pas interdit qu'une autre collectivité, en l'occurrence le Département, nous aide pour la galerie. Et encore une fois, je suis tout à fait prêt à vous soutenir sur le sujet.

M. le Maire MEYER : Bonne proposition. Au-delà des deux intervenants, Mme VALENTIN, si nous exprimons l'option d'expropriation, nous exerçons le droit de préemption d'une autre façon. Donc je ne vois pas de différence entre votre observation par rapport à ce que nous faisons.

Pour M. HILBERT, pour voir le commerce à l'intérieur, il faut d'abord maîtriser le foncier, le reste vient après.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec trois abstentions de Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme VALENTIN et M. ERNST qui ne souhaitent pas se prononcer pour l'acquisition de ce point foncier.

Point « Divers »

M. le Maire MEYER : Nous sommes sous le point divers. Mme VALENTIN et M. ERNST m'ont saisi. Qui prend la parole ?

M. ERNST.

M. ERNST : Merci M. le Maire, chers collègues. Avec ma collègue, Victorine VALENTIN, nous avons souhaité que soit ajouté un point sur la question des réfugiés et particulièrement de leur accueil dans notre commune. Vous n'êtes pas sans ignorer l'urgence de la situation concernant la venue par tous les moyens de réfugiés venant de zones en guerre et plus particulièrement de Syrie. La France – et c'est tout à son honneur – a indiqué qu'elle accueillerait 24 000 réfugiés sur deux ans. Nous souhaiterions donc que la Ville de Colmar rejoigne les autres villes de droite comme de gauche qui ont déjà indiqué qu'elles participeraient à l'accueil de ces réfugiés. M. le Maire, vous nous aviez déjà fait connaître votre position et nous vous avons répondu. Malgré tout, nous vous sollicitons à nouveau aujourd'hui sur ce point pour vous demander de mettre en place, pas forcément des moyens financiers, mais au minimum un petit peu de coordination institutionnelle entre le travail déjà entrepris sur le terrain par les associations sur les questions de logement et d'intégration de ces migrants et M. le Sous-Préfet d'Altkirch qui fait le lien entre services de l'État et communes volontaires. Nul ne saurait rester insensible devant le drame qui se joue et ce serait également tout à notre honneur de mettre en place des points de collecte municipaux pour les dons des Colmariennes et des Colmariens, que ce soit des dons en vêtements, en numéraire ou en nourriture, le tout pouvant être géré via le CCAS ou nos services chargés de la solidarité. Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Quant à cette interpellation de Mme VALENTIN et de M. ERNST, je fais observer au départ que ni moi, ni ma liste n'avons été élus sur la base d'un projet socialiste. Je tenais à apporter d'entrée cette précision. Alors, il faut rester démocrate par le choix fait par la grande masse des Colmariens. De surcroît, vous critiquez mon positionnement, c'est votre droit, pourtant, je l'assume. Le Président de la République et le Premier Ministre disaient : « Voilà, nous pratiquons l'accueil à partir des communes qui le souhaitent », ce n'est pas une imposition. Alors, avec vos arguments à l'emporte-pièce, voire démagogiques, je ne peux pas vous rejoindre. Le Maire estime que la Ville de Colmar est déjà allée au-delà de ce qui est fait par 90 % des communes et villes de France. Dans ce que nous faisons, ce n'est pas seulement l'accueil, mais c'est également le logement, c'est également l'animation, c'est également la solidarité. Alors, pour plus de détails, vous

l'avez rappelé, je vous renvoie à mon analyse qui est parue sur mon blog et ma page facebook, elle a été très lue, beaucoup lue, plus de 13 000 connexions. J'ai rarement été dans cette situation. Cela veut dire que naturellement les Colmariens, mais également les autres, ont voulu connaître le positionnement du Maire de Colmar. Sur les quelque 13 000 connexions, j'ai eu 5 avis contraires. Tous les autres ont lu et pour la plupart, ont confirmé. Alors, être face à un tel verdict populaire ne fait que me conforter dans mon positionnement, donc souffrez de la différence parce que je ne vais pas changer de position pour cette raison et pour les autres raisons déjà expliquées. Pourtant, à côté du devoir d'accueillir, la France doit accueillir, mais il faut aussi respecter les règles de la République. Or, combien de milliers d'immigrés sont aujourd'hui en situation irrégulière, à combien de milliers d'immigrés l'asile a été refusé ? Dès lors l'application de la règle républicaine entraîne une reconduite à la frontière. Or il y a une défaillance totale de nos gouvernements. La France dépense un argent énorme pour ces personnes en situation irrégulière. Réserver cet argent aux personnes qui méritent l'accueil nous permettrait naturellement d'aller beaucoup plus loin. Enfin, je ne vois pas la raison de votre affolement, j'ai pris une position et après coup, j'ai dû constater que le Président de l'Association des Maires de France avait la même position que moi à la virgule près. Lequel Président m'envoie un courrier que je reçois aujourd'hui me remerciant pour ma position conforme à la position défendue devant le Ministre de l'Intérieur il y a une huitaine de jours. Alors, naturellement, je maintiens ma position, je prends acte de votre intervention, c'est votre droit de faire valoir ce que vous pensez, mais sachez qu'aujourd'hui, personnellement, je ne change pas de position et à partir de là, le débat est clos au Conseil Municipal.

On est arrivés au bout.

La séance est levée.

Merci pour votre écoute. Merci pour votre participation.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 40